

ANIMAUX / SPERME / EMBRYONS / OEUF A COUVER / OVOCYTES	RI.CN.00.01	Chine
	Mai 2018	

## **I. DOMAINE D'APPLICATION**

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Félidés sauvages	0106	Chine

## **II. CERTIFICAT BILATERAL**

Code AFSCA                      Titre du certificat

**EX.VTL.CN.00.01              Certificat vétérinaire pour l'exportation de              2 p.**  
**félidés sauvages**

## **III. CONDITIONS GENERALES**

### *Agrément pour l'exportation*

Un agrément spécifique auprès des autorités chinoises n'est pas nécessaire. L'opérateur doit cependant disposer d'un permis d'importer.

## **IV. CONDITIONS SPECIFIQUES**

### *Quarantaine préalable à l'exportation*

Une quarantaine de minimum 21 jours est d'application.

Les conditions suivantes doivent être remplies en ce qui concerne la quarantaine.

- L'espace de quarantaine doit être préalablement approuvé par l'ULC.
- Chaque mise en quarantaine de félidés sauvages doit être préalablement notifiée par écrit à l'ULC.

Ces notification et approbation doivent être demandées/envoyées à temps à l'ULC, au moyen du formulaire de demande EX.VTL.QU-IS.demande publié sur le site internet de l'AFSCA (<http://www.favv-afsca.fgov.be/exportationpaystiers/animauxvivants/> → « Demande d'approbation d'un espace de quarantaine/d'isolement – Notification du placement en quarantaine/en isolement »).

L'espace de quarantaine doit répondre aux conditions générales mentionnées dans le recueil relatif à la quarantaine/l'isolement, publié sur le site internet de l'AFSCA (voir lien mentionné ci-dessus).

ANIMAUX / SPERME / EMBRYONS / OEUFS A COUVER / OVOCYTES	RI.CN.00.01	Chine
	Mai 2018	

Pour chaque notification de mise en quarantaine, le formulaire « EX.VTL.QU-IS.demande » doit être accompagné d'une liste reprenant les différents animaux mis en quarantaine et leur identification.

Toute mise en quarantaine peut être soumise, à n'importe quel moment au cours de la période de quarantaine, à un contrôle aléatoire par l'AFSCA qui a pour but de vérifier que les conditions de quarantaine sont bien respectées.

## V. CONDITIONS DE CERTIFICATION

Point 2.1 : cette déclaration peut être signée après contrôle de l'identification, qui est également reprise au point 1.19.

Point 2.2 : cette déclaration peut être signée pour autant que les conditions de quarantaine (durée, notification, approbation de l'espace de quarantaine, etc...) décrites dans cette instruction aient été respectées.

Point 2.3 : cette déclaration peut être signée après contrôle.

Point 2.4 : cette déclaration peut être signée sur base d'une déclaration du vétérinaire agréé qui a supervisé la quarantaine des animaux exportés (voir modèle n°1 au point VI. de cette instruction).

Point 2.5 : cette déclaration peut être signée après examen clinique des animaux au moment de la certification. Cette certification doit avoir lieu endéans les 24 heures du départ des animaux.

Point 2.6 : cette déclaration peut être signée sur base d'une déclaration de l'opérateur (voir modèle n°2 au point VI. de cette instruction)

## V. MODÈLES DE DÉCLARATION

*Modèle de déclaration n°1 – à délivrer par le vétérinaire agréé qui a supervisé la quarantaine pré-exportation*

Je soussigné, ..... (*mentionner nom*), vétérinaire agréé travaillant sous le numéro d'ordre ..... (*mentionner numéro d'ordre*), certifie que les félidés sauvages ..... (*préciser l'identification des animaux*) étaient sous ma supervision pendant la quarantaine préalable à leur exportation vers la Chine et ont reçu les traitements antiparasitaires suivants pendant cette période de quarantaine :

ANIMAUX / SPERME / EMBRYONS / OEUF A COUVER / OVOCYTES	RI.CN.00.01	Chine
	Mai 2018	

<p>- <b>Traitement antiparasitaire externe</b> : .....</p> <p>- <b>Traitement antiparasitaire interne</b> :.....  <b>(mentionner les produits utilisés – nom commercial et molécule active)</b></p> <p><b>Date</b> :</p> <p><b>Signature et cachet du vétérinaire agréé</b> :</p>
---

Modèle de déclaration n°2 – à délivrer par l'opérateur demandant la certification

<p><b>Je soussigné, .....</b> <i>(mentionner nom)</i>, <b>opérateur responsable de l'exportation des félidés sauvages .....</b> <i>(préciser l'identification des animaux)</i> <b>vers la Chine, certifie que ceux-ci sont chargés dans des caisses de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>nettoyées et désinfectées au préalable avec des produits agréés pour cet usage ;</b></li> <li>- <b>pourvues de litière neuve et propre ;</b></li> <li>- <b>dans lesquelles aucun aliment pour animaux n'est présent.</b></li> </ul> <p><b>Date</b> :</p> <p><b>Signature de l'opérateur</b> :</p>
--